

VÉRIFIER LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION

# Une question de vie : la vôtre et celle des autres

VÉRIFIEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT  
LE NIVEAU DES LIQUIDES DE VOTRE  
VOITURE ? ET LE NIVEAU D'ESSENCE ? QUE SE PASSERAIT-  
IL SI VOUS NE LE FAISIEZ JAMAIS ? IL EN VA DE MÊME DES  
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DE MANUTENTION : CEUX-CI  
DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS RÉGULIÈREMENT POUR S'ASSURER QU'ILS PEUVENT VOUS RENDRE DES  
SERVICES SANS POUR AUTANT METTRE VOTRE VIE EN DANGER... NI CELLE DES AUTRES !



La première étape : la vérification à l'arrêt. On fait l'inspection visuelle de toutes les principales composantes du véhicule. Dans le cas d'un chariot élévateur, on s'assure notamment qu'il n'y a pas de fuite de fluide hydraulique, que les pistons sont libres de toute coulisse d'huile et que les chaînes ont une tension égale. On vérifie également le bon fonctionnement du dispositif d'arrêt d'urgence comme ce coupe-circuit (photo à droite).



**LA VÉRIFICATION  
QUOTIDIENNE : 5 MINUTES  
PAR JOUR QUI POURRAIENT  
SAUVER UNE VIE**

## Les équipements visés

Tous les équipements motorisés doivent être vérifiés. On parle notamment de :

- chariots élévateurs alimentés au diesel, au propane ou à batteries ;
- chariots pour allées étroites ;
- chariots de cueillette ;
- transpalettes ;
- voiturettes ;
- tout autre véhicule motorisé.

On utilise la même technique – avec quelques modifications, bien sûr – pour tous les appareils.

On recommande une vérification quotidienne et méthodique, toujours au début du quart de travail. Lorsqu'il y a plusieurs opérateurs, c'est le premier opérateur de la journée qui doit l'effectuer.

Quel que soit le type d'équipement, la vérification devrait prendre à peine plus de 5 minutes. Pour ne rien manquer, l'opérateur se servira d'une fiche d'inspection.

## 1<sup>RE</sup> ÉTAPE : La vérification à l'arrêt

Lorsqu'il prend un véhicule en charge, l'opérateur fait une vérification de l'ensemble des composantes visibles de l'appareil. Voici les principaux points à vérifier :

- ▶ **L'alimentation au propane.** La bouteille doit être bien attachée

au chariot, soupape de sécurité vers le haut. On examine ensuite la conduite flexible pour voir s'il y a des fuites ; la présence de frimas près d'un raccord est un signe évident de fuite.

On ouvre ensuite le capot pour vérifier le niveau des principaux liquides : huile, liquide de frein, antigel. On vérifie ensuite les courroies et le filtre à air pour s'assurer qu'ils sont en bon état... et on s'assure de ne rien coincer en refermant le capot.

- ▶ **L'alimentation électrique.** Après avoir éteint le chargeur, on le déconnecte et on connecte la batterie au chariot, en s'assurant de placer le câble à l'endroit prévu.
- ▶ **Les roues et les pneus.** Les pneus pleins doivent être remplacés s'ils



par MICHEL GAGNON  
Conseiller en hygiène  
industrielle,  
Auto Prévention



Que ce soit sur un chariot élévateur ou sur un transpalette électrique, il faut vérifier le fonctionnement de toutes les commandes. Sur un transpalette électrique (notre photo), on vérifie notamment que les interrupteurs de fin de course arrêtent le véhicule lorsque la poignée est baissée à l'horizontale (de 0 à 15°) ou remontée à la verticale (de 75 à 90°).

sont trop usés (un indicateur visuel vous renseignera sur le degré d'usure) ou s'il en manque un morceau et que la roue ne tourne plus rond.

Si le chariot est muni de pneus gonflés, on vérifie la pression d'air et on regonfle au besoin. S'il

faut ajouter plus de 25 lb/po<sup>2</sup> d'air, on doit appliquer toutes les mesures de prévention propres au gonflage de pneus de véhicules lourds, dont le gonflage en cage.

- ▶ **Les fourches** doivent être en bon état, sans déformation ni fissure, et centrées. Elles doivent être ver-

rouillées en place. N'oubliez pas qu'elles doivent toujours avoir au moins 90% de leur épaisseur d'origine.

▶ **Le système hydraulique de levage.**

On vérifie notamment que les boyaux sont en bon état et qu'il n'y a pas de fuites près des raccords ou le long des cylindres. Les deux chaînes de levage doivent avoir la même tension, sans démontrer de signe évident d'allongement ou de relâchement. N'oubliez pas : l'allongement de la chaîne doit être inférieur à 3%. Sur une section de 12 pouces, correspondant généralement à 12 maillons, l'élongation maximale correspond donc à 5/16 de pouce.

- ▶ **Les manettes de commandes** doivent fonctionner librement; attention aux objets qui risquent de s'y coincer.

- ▶ **L'avertisseur, les phares et les feux** doivent être fonctionnels.

## 2<sup>E</sup> ÉTAPE : La vérification en marche

**Pour monter ou descendre d'un chariot à conducteur porté...** toujours utiliser la technique des trois points d'appui : appuis solides et stables ou prise ferme. Cela signifie qu'en tout temps il doit y avoir deux pieds et une main, ou un pied et deux mains en contact avec le sol ou l'appareil. Ainsi, on monte sur le chariot en plaçant une main sur le siège et l'autre sur la cage de protection... et on ne saute jamais en bas d'un chariot.

- ▶ **En s'installant au poste de conduite**, après être monté dans le véhicule (voir encadré à gauche), on attache sa ceinture de sécurité, on vérifie la course et le fonctionnement normal du frein et on démarre le véhicule.
- ▶ **Avancer un peu (environ 5-6 m) en tournant le volant dans les deux directions** pour vérifier si la direction fonctionne bien.
- ▶ **Vérifier les freins et les dispositifs d'arrêt d'urgence.** Selon l'appareil, il s'agit d'un coupe-circuit pour débrancher rapidement la batterie

ou d'un frein qui s'enclenche lorsqu'on quitte le poste de conduite : le siège ou la plate-forme. On vérifie son fonctionnement à très basse vitesse.

- ▶ **Monter les fourches au sommet de leur course et les laisser descendre librement.** Sur un appareil en bon état, elles doivent lever et descendre de façon régulière, sans à-coup ni bruit suspect. 🇬🇧

### GARDER UN REGISTRE D'INSPECTION

Après avoir terminé la vérification, initialer et dater le registre. Noter également tout problème, même mineur.

### SIGNALER IMMÉDIATEMENT TOUT PROBLÈME

Selon la nature du problème, il peut être nécessaire d'interdire toute utilisation du véhicule tant qu'il n'est pas réparé.